

PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-274

Avis-vous est donné par le soussigné directeur général / greffier-trésorier par intérim de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, qu'à la séance ordinaire du 3 septembre 2025, le conseil a adoptée, par sa résolution numéro 2025-09-140, le règlement numéro 2025-274 intitulé

RÈGLEMENT 2025-274 MODIFICATION RÈGLEMENT D'INTERPRÉTATION ET D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 2004-201

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire à la Municipalité du Village de Fort-Coulonge au 134 rue Principale durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi entre 8 h 00 à midi et de 13 h à 16 h.

DONNÉ À FORT-COULONGE, QUÉBEC, CE 8 septembre 2025.



Directeur général par intérim

8 SEPTEMBRE 2025

Date

Certificat de publication

Règlement № 2025-274

Je soussignée, Pierre Vaillancourt, directeur général par intérim, de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant le règlement 2025-274 en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le règlement 2017-240, le 8 septembre 2025, entre 8 h 00 et 16 h heures.



Directeur général par intérim

8 septembre 2025

Date